

Conseil des Innu de Ekuanitshit

35, rue Manitou
Ekuanitshit (Québec) G0G 1V0
Tél. : (418) 949-2234 fax : (418) 949-2085



Le 30 juin 2023

PAR COURRIEL : <Trevor.Ford@iaac-aeic.gc.ca >

Monsieur Trevor Ford
Gestionnaire de projets
Bureau régional de l'Atlantique
Agence d'évaluation d'impact du Canada
200-1801 rue Hollis
Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3N4

Objet : Projet de forage exploratoire Tilt Cove, RCÉI n° de réf. 80177;
notre dossier n° 7550-044

Monsieur Ford,

La présente fait suite à l'appel du 16 juin dernier que vous avez eu avec notre représentante, M^e Sara Andrade, durant lequel vous nous avez invités à transmettre nos commentaires à l'égard de l'évaluation d'impact environnemental du projet Tilt Cove, malgré la fin de la période de consultation publique et ce, au plus tard le 30 juin 2023.

Nous avons pris connaissance du document pertinent soumis à l'Agence par Suncor Energy, intitulé « Programme de forage exploratoire de Tilt Cove – Résumé d'EIE » et nous vous faisons parvenir par la présente nos commentaires, qui concernent particulièrement les risques du projet pour le saumon atlantique.

Les Innu de Ekuanitshit

Comme vous le savez, depuis des temps immémoriaux, les Innu utilisent et occupent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ainsi que leur rive nord, qui fait partie du territoire traditionnel appelé « Nitassinan » (notre terre).

Encore aujourd'hui, les Innu de Ekuanitshit continuent à utiliser les ressources du Saint-Laurent à des fins alimentaires et communautaires, incluant le saumon atlantique (« ushashameku »).

Le saumon de l'Atlantique et le manque de données

Le Résumé d'évaluation d'impact environnemental préparé pour Suncor Energy reconnaît que le projet de forage exploratoire Tilt Cove pourrait avoir un impact sur

« les intérêts des Autochtones »¹, notamment puisque le saumon de l'Atlantique est une espèce fondamentale pour plusieurs communautés, incluant Ekuanitshit².

Suncor reconnaît « l'importance sociale et culturelle du saumon » ainsi que le manque de connaissances quant à la présence du saumon atlantique dans la zone du projet³. Selon l'évaluation de Suncor, le saumon est une espèce « particulièrement préoccupante en ce qui concerne l'incidence potentielle des activités du projet »⁴.

Nous comprenons que Suncor est tenu de contribuer au Fonds pour l'étude de l'environnement (« FEE »), qui mène présentement un projet de recherche sur le saumon visant à mieux comprendre le comportement migratoire du saumon en mer dans les régions extracôtières de l'est du Canada.

Notre compréhension est que le projet de recherche a été amorcé en 2020, que les opérations d'étiquetage du saumon ont seulement commencé en 2021 et que celles-ci doivent se poursuivre cette année. La publication des résultats de la recherche est prévue pour fin 2024 ou début 2025.

Ainsi, à ce stade-ci, il nous semble difficile d'accepter la conclusion de l'évaluation d'impact environnemental de Suncor à l'effet que les impacts sur les espèces de poissons migratoires « devraient être temporaires » et locaux, de sorte à ne pas avoir d'incidence sur ces espèces⁵. Nous soutenons que cette affirmation, sur le fait qu'il ne devrait pas y avoir d'incidence sur la disponibilité des ressources halieutiques des peuples autochtones, n'est pas crédible en ce qui concerne le saumon de l'Atlantique, car elle ne s'appuie sur aucune donnée à ce sujet.

Nous peinons à comprendre pourquoi le projet de forage exploratoire ne pourrait pas être plutôt évalué lorsque les données du projet de recherche sur le saumon du FEE seront disponibles. Il serait alors plus opportun d'évaluer les effets physiologiques ou comportementaux, notamment du bruit sous-marin, sur le saumon.

Ceci est d'autant plus important dans le contexte où le projet exploratoire proposé par le promoteur se situe dans la zone des Grands Bancs de Terre-Neuve, « un écosystème très productif » qui compte « d'importantes aires d'alimentation et de fraie pour les poissons, les mammifères marins et les oiseaux marins »⁶.

Plusieurs projets d'exploitation d'hydrocarbures (Hibernia, Hebron, White Rose) se déroulent déjà dans la même zone et les Innu s'inquiètent des effets cumulatifs de l'industrie sur le saumon et sur son habitat. Selon l'évaluation d'impact environnemental de Suncor, les effets cumulatifs « comprennent une altération

¹ Programme de forage exploratoire de Tilt Cove – Résumé d'EIE, avril 2023, p. 25.

² Programme de forage exploratoire de Tilt Cove – Résumé d'EIE, avril 2023, p. 28.

³ Programme de forage exploratoire de Tilt Cove – Résumé d'EIE, avril 2023, p. 28.

⁴ Programme de forage exploratoire de Tilt Cove – Résumé d'EIE, avril 2023, p. 80.

⁵ Programme de forage exploratoire de Tilt Cove – Résumé d'EIE, avril 2023, p. 83.

⁶ Programme de forage exploratoire de Tilt Cove – Résumé d'EIE, avril 2023, p. 40.

cumulative du risque de mortalité ou de blessures physiques » sur le poisson, dans un environnement acoustique déjà perturbé⁷. Le saumon, en tant qu'espèce migratoire, risque d'être exposé aux effets résiduels du projet Tilt Cove ainsi qu'aux effets d'autres activités, au cours de son cycle de vie et son comportement de migration pourrait être perturbé.

Nous demandons ainsi à l'Agence de procéder à l'évaluation du projet en considérant les préoccupations des Innu : nous réitérons qu'il est essentiel de considérer les résultats des études scientifiques et ce, **avant** l'autorisation des projets.

Dans la paix et l'amitié,

<original signé par>

Jean-Charles Piétacho
Chef des Innu de Ekuanitshit

⁷ Programme de forage exploratoire de Tilt Cove – Résumé d'EIE, avril 2023, p. 93, 94.